

20019 - Usage de crèmes non parfumés pendant le pèlerinage

La question

Pouvons-nous utiliser le cure-dent, le dentifrice , un crème adoucissant ou des crèmes non parfumés pendant le pèlerinage?

La réponse détaillée

Si l'un des produits cités est parfumé, il n'est pas permis de l'utiliser quand on est en état de sacralisation car ce qui est interdit en cet état est de s'enduire d'une substance parfumée.

Evoquant les interdits liés à l'état de sacralisation, Ibn Qoudamah dit: « Il ne lui est pas permis de parfumer son corps ou ses vêtements (ni de s'enduire d'une substance parfumée), autrement dit, masser son corps avec un crème parfumé car le produit colle au corps et y laisse son odeur.